

CENTRE MERES-ENFANTS « CME 93 »



RAPPORT D'ACTIVITE

2

0

1

4

« CENTRE MERES ENFANTS »

CONTACT :

4, rue de Rome
93000 BOBIGNY
Téléphone : 01.48.48.51.30
e-mail : cme93@avvej.asso.fr

ACCES :

Métro : ligne 5 jusqu'au Terminus
« Bobigny Pablo Picasso - Préfecture »
Tramway : Noisy-le-Sec/Saint Denis,
descendre à « Bobigny Pablo Picasso-
Préfecture »
Bus : de «Bobigny Pablo Picasso
Préfecture » - Prendre le 134 ou 234 en
direction de Bondy - Descendre à l'arrêt
« Edouard Vaillant Varsovie ».
RER : Ligne B, station "Le Bourget", Prendre
le bus 143, descendre arrêt « Chemin du
Tonneau ».

ACCUEIL :

Toute femme majeure, seule, avec enfant(s) habitant en Seine Saint Denis, ayant effectué une demande de logement dans le département.

33 femmes seules, majeures avec enfant(s) dont au moins un de moins de trois ans, de la Seine-Saint-Denis, en hébergement individuel en appartement.

MISSION :

Partie intégrante du dispositif agréé par l'Aide Sociale à l'Enfance de Seine Saint-Denis, le Centre Mères Enfants a pour missions principales d'aider les mères isolées au maintien ou à la restauration du lien avec leur enfant et à devenir autonomes et locataires en titre dans les meilleurs délais et les meilleures conditions après une période de rupture sociale et familiale.

AGREMENTS - HABILITATION :

Aide Sociale à l'Enfance

STRUCTURE :

Directrice : Mme BESANÇON-FAUGÈRE

Effectif : 9.86 ETP

1 agent administratif
1 comptable
2 éducatrices spécialisées,
1 monitrice éducatrice,
1 éducatrice de jeunes enfants,
2 conseillères en économie sociale et familiale,
1 psychologue,
1 chargée d'insertion professionnelle,
1 homme d'entretien,
1 agent de service intérieur

HÉBERGEMENT

33 femmes seules, majeures avec enfant(s) dont au moins un de moins de trois ans, de la Seine-Saint-Denis, en hébergement individuel en appartement.

2014, AU CŒUR DE LA SEINE-SAINT-DENIS.

Monique BESANÇON-FAUGÈRE, Directrice

Le département de Seine-Saint-Denis se caractérise par sa population jeune et en constante augmentation ce qui lui permet d'avoir la médaille de bronze du département le plus peuplé de l'Ile de France.

Il se démarque par un taux de familles monoparentales bien supérieur à la moyenne nationale (plus de 20% contre 13% en moyenne en métropole) et 23% des ménages y vivent sous le seuil de la pauvreté.

3750 logements sociaux supplémentaires furent financés en 2013 pour plus de 78 000 demandes de logement social enregistrées, soit plus de 4% des ménages en attente sur le plan national.

217 000 logements sociaux étaient à disposition en 2013 dans le 93.

Selon le 20^{ème} rapport de la Fondation Abbé Pierre, 38 000 personnes ont pour résidence principale une chambre d'hôtel et 411 000 ont un hébergement contraint chez des tiers...

Tous ces chiffres me direz-vous pour en arriver où ?

Au « petit » Centre Mères Enfants qui nous occupe : et il se trouve parmi tous les dispositifs existants pour contrecarrer la précarité et la désocialisation, proposant un accompagnement et un lieu pour vivre, un logement levier et facteur de développement personnel pour quelques familles monoparentales en situation de grande vulnérabilité (36 familles avec leurs 57 enfants ont séjourné en 2014 au C.M.E.).

Aux demandes d'admissions adressées par des travailleurs sociaux de l'Ile de France qui ont presque doublé en 1 an (232 en 2014 contre 123 en 2013) et qui résonnent comme des appels au secours pour des situations de femmes et d'enfants toutes plus prioritaires les unes que les autres !

Aux seules 9 mères de famille et à leurs 12 enfants que nous avons admis puis hébergés en 2014 et qui vivaient pour 7 d'entre elles dans des conditions innommables. A tel point, qu'une femme et sa petite fille ont été « hébergées » temporairement par une famille elle-même hébergée par le C.M.E., avant de pouvoir s'installer dans un logement libéré par le départ de l'AVVEJ d'une autre famille.

Aux seuls 8 nouveaux logements obtenus en 2014 malgré nos multiples rencontres avec des élus et des bailleurs sociaux du département.

Aux 5 mères de familles et leurs 17 enfants partis du C.M.E. avec un logement et pour 4 d'entre elles un CDI en poche ! Néanmoins elles font partie de la classe « des travailleurs pauvres » pour qui aucun accident de la vie ne doit intervenir au risque de déstabiliser dangereusement leur fragile équilibre budgétaire.

La morosité de cette introduction ne doit cependant pas ternir le travail mis en œuvre tout au long de l'année par tous les salariés de l'institution et la participation accrue des familles aux différentes propositions.

Nous avons débuté l'année 2014 par la réédition du livret d'accueil, après y avoir introduit quelques nouveautés, lequel devra très certainement être revu et corrigé en 2015 à la lumière des changements mis en place en fin d'année 2014 !

En effet, nous nous sommes penchés sur l'accueil fait aux familles admises puis entrantes. Nous y avons introduit une notion collective là où la directrice recevait la mère de famille, avec le travailleur social référent de la situation, pour lui expliquer le fonctionnement du C.M.E. et pour lui remettre les différents documents incontournables depuis la loi 2002-2.

Après des temps de réflexion communs, nous avons inauguré en octobre dernier la nouvelle formule. Les mères de famille et leurs enfants, admises par le C.M.E., ont été reçues ensemble, autour d'une collation, par les travailleurs sociaux, les administratives, l'homme d'entretien, la psychologue et la directrice. Après un temps de présentation mutuelle, la directrice, a exposé le cadre de prise en charge au C.M.E. de l'AVVEJ, a répondu aux questions, a remis le livret d'accueil, la charte des droits

des personnes accueillies, le règlement intérieur puis a pris rendez-vous avec chacune d'entre elles et leurs référents pour signer les premiers contrats d'admission et d'accompagnement personnalisé.

Un autre temps collectif dit « de convivialité » a été instauré après leur entrée dans le logement de l'AVVEJ. Etaient présents les salariés de l'institution disponibles.

Notre but étant, au travers de ces moments de partages, de faire institution et de se décaler de ce que nous appellerons le « tout accompagnement individualisé ».

En parallèle nous avons, à partir des impossibilités repérées par les travailleurs sociaux, mis en place (après accord du financeur sur une ligne budgétaire différente) des temps d'intervention supplémentaires de la psychologue, qui, faut-il le rappeler, n'intervient qu'à 0.09 ETP où, 3 heures de présence par semaine, pour une institution accompagnant des femmes et des enfants aux parcours de vie pour le moins chaotiques voire traumatiques et ce dans le cadre de la protection de l'enfance.

Cette dernière expose ci-après l'intérêt d'effectuer quelques heures complémentaires auprès des familles.

L'évaluation externe, réalisée au cours du premier trimestre, a nourri la réflexion en cours, a conclu à « un accompagnement de qualité individualisé et respectueux des personnes accueillies » a relevé, bien sûr, certaines faiblesses au sein de l'institution comme par exemple « la primauté de l'oral sur l'écrit » mais nous avons plusieurs années devant nous pour répondre au mieux aux attentes des évaluateurs et pour, surtout, rendre encore plus pertinentes nos interventions.

C'est dans cette perspective que nous avons favorisé des temps de travail partagés, à l'intra entre la directrice, les administratives et l'homme d'entretien, entre tous les professionnels du C.M.E. pour une journée de « rentrée » bilan/réflexion/mises en perspective, journée passée à l'extérieur, dans le cadre accueillant du foyer éducatif de l'AEF de Montreuil/Bois, entre l'équipe éducative et d'autres partenaires : PMI et Femmes Relais de Bobigny, les Centres Mères Enfants du 93 (réflexions croisées autour de la place des pères), Interlogement 93, C2DI93 etc.

D'autres temps d'élaboration aussi nous ont permis de transformer pour l'année à venir notre procédure d'admission en tenant compte, notamment, de la parole des femmes hébergées (sujet abordé dans le compte rendu, ci-après, du premier groupe d'expression au C.M.E.).

Accompagner au C.M.E. c'est permettre aux personnes hébergées de s'exprimer, d'exprimer des besoins, des attentes, d'apprendre à négocier, à différer, à prioriser et retrouver peu à peu une estime de soi. Le C.M.E. est un espace de réflexion partagé, un « côte à côte », une prise en charge qui procède, autant que faire se peut, de décisions conjointes. Le bilan de Madame Babou s'agissant de son travail de chargée d'insertion et le texte de Madame Régnier en sont les illustrations.

Cela implique du « faire et être avec », d'expérimenter la diversité, de confronter les us et coutumes, d'amener l'autre en terre inconnue, de goûter des saveurs nouvelles etc.

C'est l'expérience rapportée ci-après autour de l'alimentation, mais c'est aussi différents événements organisés cette année par l'équipe et des stagiaires de l'IUT de Bobigny : La fête du troc, une kermesse, un atelier « fabrications sucrées pour mères et enfants », les sorties « BB nageurs », un atelier féminité, une sortie collective au Zoo, dans des parcs à la découverte des animaux de la ferme, une fête de Noël...

Cela signifie être de passage dans la vie d'une famille composée d'enfants, de mères, de pères inconnus, morts, absents, plus ou moins présents, de sœurs, tantes, frères, oncles, grands-parents, compagnons de cœur vivant aux alentours, en métropole, en France ou au Pays... Cela signifie donc des rencontres singulières sur le territoire de l'autre.

Cela veut dire des échanges, entre les femmes hébergées, entre ces dernières et les professionnels du C.M.E., échanges qui réinterrogent la nature du lien que chacune entretenait ou entretient avec ses parents, sa famille élargie, le style de communication qui existait ou existe encore entre les membres de cette famille, de l'impact de leur vie d'enfant sur leur vie et leurs décisions actuelles.

Depuis 2013, toutes ces questions ont amené l'équipe du C.M.E., plus particulièrement, une Conseillère en Économie Sociale et Familiale, à imaginer faire un film avec des mères de famille

hébergées par le C.M.E (où y ayant séjourné) sur le thème de la double culture et de la transmission de sa culture d'origine à ses enfants.

Depuis, le projet a pris forme, une réalisatrice des « Ateliers du réel » a été contactée. Avec l'appui du C.M.E., elle a déjà rencontré dix femmes avec lesquelles un documentaire devrait se construire en 2015.

Comme l'écrivait Levinas « rencontrer une personne veut dire être tenu en éveil par une énigme »...



BILAN DE L'ACTION D'INSERTION PROFESSIONNELLE 2014

Medhjouba BABOU, chargée d'insertion

Les accompagnements individuels : 122 entretiens ont été menés auprès de 23 femmes sur l'action qui est assurée une journée par semaine.

La chargée d'insertion professionnelle reçoit les mères hébergées individuellement sur rendez-vous pour l'accès à l'emploi et/ou formation, l'orientation ou la réorientation.

Cet accompagnement se décline à l'aide à l'insertion professionnelle sur des demandes diverses :

Faire le point sur ses acquis : connaissances et compétences issues de ses formations et expériences

Formuler et élaborer son projet de formation et professionnel

Clarifier, construire et suivre son projet professionnel, en tenant compte de ses intérêts, de ses expériences, de ses compétences et des réalités du monde professionnel

Construire un nouveau projet dans certains types de formations

Dépasser une période de déstabilisation due à des circonstances liées à son parcours de formation initiale, à son inexpérience professionnelle ou sa situation personnelle.

Informar sur les possibilités de débouchés professionnels et identifier les potentialités professionnelles

Suivre les mères dans l'élaboration de leur projet professionnel

Accompagner à la recherche de formation, méthodologie de recherche d'emploi (CV, lettres), techniques de présentation pour préparer l'entretien de recrutement, élaborer un plan d'action

L'accompagnement spécifique au CME et monde du travail

Au sein de l'action la chargée d'insertion assure :

- Le lien entre les mères de famille et les référents sociaux en interne par le biais d'une fiche de liaison des nouvelles orientations et par des échanges sur l'avancement des participantes,
- L'interface avec les services communs (organismes de proximités afin de bénéficier d'outils de communication, Maisons de l'Emploi, les chargés d'insertion du projet ville RSA, Pôle Emploi, Missions locales, service associatif des communes, structures d'insertion par l'activité économique).

En réponse aux attentes des femmes et de leur projet, nous les orientons et les préparons à aller vers les forums métiers et/ou de formations.

Devenir et insertion professionnelle en 2014 :

Accès à l'emploi :

10 femmes ont accédé à un emploi : 5 CDI et 5 en CDD

Postes occupés: vendeuses, agents de propreté, aide à domicile, agent technique, aide-soignante, employées de restauration, auxiliaire de vie,

Accès à la formation :

1 femme a intégré une formation diplômante 1% employeur : DEAVS

1 femme a obtenu le CAP petite enfance par le biais de la VAE

1 femme a déposé son dossier de VAE au DEAVS

2 femmes n'ont pas finalisé leur projet de formation en alternance en raison de difficultés à trouver une entreprise qui consente les accueillir. Toutes deux se sont réorientées vers l'emploi.

Projets professionnels non finalisés:

1 femme ayant travaillé très peu et, à la suite d'un stage en cuisine, a décidé d'entreprendre une formation au CAP de cuisine.

Nous avons déposé trois candidatures auprès d'organismes de formation et suite aux tests de sélection sa candidature n'a pas été retenue en raison d'un grand nombre de candidats. Par ailleurs il s'est avéré qu'elle avait des difficultés à exprimer correctement à l'oral son projet. Elle envisage de se représenter aux prochaines sessions de Mars 2015. Dans l'intermédiaire, nous travaillons avec elle l'expression orale et la prise d'assurance.

1 femme s'est retrouvée confrontée à un refus du service public à l'emploi de sa formation d'agent de service de sécurité incendie et d'assistance aux personnes par manque de moyens financiers.

Elle s'est orientée vers un autre service de l'emploi et doit démarrer sa formation en janvier 2015 mais avec moins d'heures de formation.

1 femme occupait un poste d'agent de propreté en contrat d'apprentissage avant d'être admise au CME.

Nous avons dû entreprendre avec elle des démarches auprès du CFA pour mettre fin à son contrat à l'amiable, suite au refus de l'entreprise de modifier ses horaires, peu compatibles avec le mode de garde assermenté demandé par le CME. Nous continuons à l'accompagner dans une recherche d'emploi

1 femme a été reçue lors d'un premier entretien pour effectuer un bilan de son parcours scolaire et professionnel.

Nous devons l'accompagner, en 2015, dans l'élaboration de son projet professionnel.

2 jeunes mères ont bénéficié de deux entretiens leur permettant d'amorcer leur projet professionnel.

Mais celles-ci n'étaient pas prêtes à s'y projeter. Elles n'ont pas donné suite aux autres rencontres proposées.

1 mère est actuellement accompagnée dans le cadre d'une recherche d'emploi après un congé parental.

Auparavant, celle-ci avait bénéficié de l'action d'insertion professionnelle. Elle avait suivi une formation d'agent hospitalier et avait par la suite accédé à un emploi en CDD de longue durée.

Conclusion

Ce bilan souligne l'allongement des parcours de formations, la sélection de plus en plus drastique en raison des enveloppes budgétaires moindres, du niveau d'étude attendu quel que soit le diplôme visé (CAP compris) et de la logique des dispositifs : RSA, demandeur d'emploi ayant déjà travaillé.

Pour celles qui ne disposent pas d'expériences professionnelles, il semble important d'assurer l'acquisition d'un minimum de compétences professionnelles. Cela influence grandement les cheminements futurs des mères de famille, car il s'agit d'une exigence minimale pour accéder au marché du travail.

L'accompagnement à l'insertion professionnelle pour une majorité des participantes a été ponctué de périodes d'emploi en CDD et de retour sur l'action qui témoignent de l'allongement de la période de stabilisation sur le marché du travail.

Deux jeunes femmes ont bénéficié de l'action à l'insertion professionnelle et de l'accompagnement par l'association CD2DI93.

Une d'entre elles a accédé, par cette intermédiaire, à un CDD qui n'a pu se prolonger par un CDI en raison des horaires peu compatibles avec ses enfants en bas âge et du refus de l'employeur de les réaménager. Elle a, par la suite, accédé à un emploi en CDI à temps partiel par leur intermédiaire.

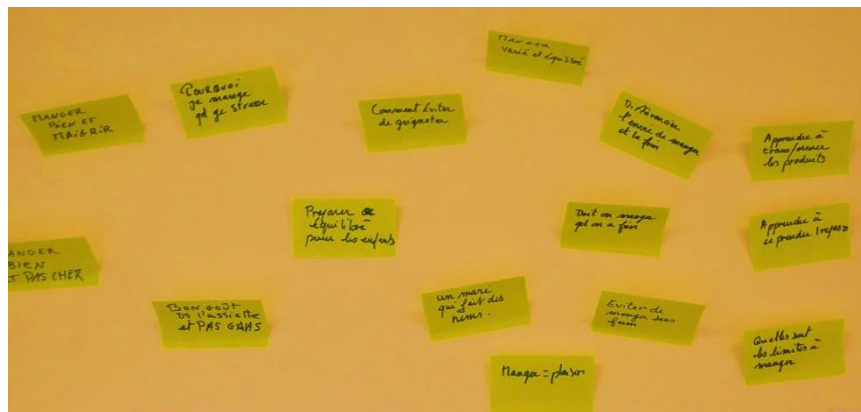
Cette dernière expérience souligne cruellement que le mode de garde des enfants (mais aussi son coût) sont des éléments déterminants et restrictifs pour les femmes seules dans leur décision d'accéder à certains types d'emploi : les horaires de travail doivent être en adéquation avec ceux des crèches et des assistantes maternelles.



Quelques Focus sur ces ateliers-formation:

- Ce module a été l'occasion pour une stagiaire éducatrice (de l'IUT de Bobigny) de conduire une action conjointe avec des partenaires de l'intervention sociale.
- Les femmes ont participé aux trois séances d'une manière régulière et ponctuelle marquant leur intérêt d'être là et ensemble.
- La qualité et la justesse des échanges ont mis en lumière leur besoin de mettre en mots (voire en maux) leur relation complexe à l'alimentation. Elles ont fait part, avec confiance, du lien étroit entre la nourriture et leur état émotionnel.
- Les femmes ont utilisé des Post-It pour écrire ce que représentait la nourriture pour elles, par exemple :

« Pourquoi je mange quand je stresse ? »
« Différencier se nourrir et manger » « Manger=Plaisir »



Nous avons été prises de court par le versant psychologique dans leurs propos, ce que nous n'avions pas prévu de développer. Aussi nous avons interpellé nos collègues psychologues sur leurs préoccupations pour réfléchir à la manière de les reprendre à l'atelier suivant avec des mots justes.

L'enjeu, à ce moment-là de la formation, a été de ne pas éluder ce versant de leurs questionnements mais d'y répondre et de les orienter vers d'autres personnes (référents, psychothérapeutes ...).

- Nos observations ont été utiles pour les équipes éducatives des deux institutions lesquelles ont eu la matière pour travailler le thème de la santé au sein des familles.
- Cette action collective n'aurait pu voir le jour sans l'implication de tous les collègues qui ont géré, en parallèle, un espace ludique pour accueillir les enfants. Cet accueil a permis de partager avec eux des instants particuliers, riches en observations et de permettre à leurs mères de participer, en toute sérénité, à ces trois ateliers.
- La mobilisation importante des deux équipes a été gage de réussite. Néanmoins, force est de constater que la mobilisation et le temps consacré par chacun doivent être revus dans le cadre d'une organisation moins chronophage.
- Ces ateliers ont permis à l'ensemble des participantes des deux associations de sortir du vase clos institutionnel créant ainsi une dynamique au service d'un objet commun. Cette diversité et cette ouverture inter-associative se sont avérées riches d'échanges tant au niveau des femmes hébergées que des professionnelles.

Il pourrait être intéressant d'ouvrir ces ateliers et/ou d'en créer d'autres bâtis sur des besoins repérés par le public et les équipes d'autres structures (CME CHRS...), de mutualiser les modules, formations ou ateliers qui sont fabriqués « sur mesure » dans les associations, en fonction des personnes accueillies.

L'intérêt porté par les participantes à cette formation a mis en exergue l'importance du sujet et le besoin en parler ensemble.

L'évaluation s'est faite avec les participantes ...autour d'un repas équilibré !

L'envie de continuer à développer le thème de la nourriture au travers d'ateliers cuisine ont été les souhaits les plus exprimés dans ce groupe. Celui aussi de décliner cette expérience sur d'autres thèmes comme la recherche d'emploi, les entretiens d'embauche, la construction des CV etc.

Enfin, la notion d'être ensemble semble très importante.

Cela permet de dédramatiser des situations ; les personnes prennent conscience qu'elles ne sont pas seules à les vivre et trouvent ensemble des solutions adaptées.

Pour finir, laissons la parole aux participantes :

« *On a à peine commencé que c'est déjà fini !* »

« *Le plus important c'est d'avoir vécu quelque chose ensemble, en commun* »

« *L'envie de poursuivre* ».

Alors rendez-vous en 2015 pour de nouvelles aventures.



HISTOIRE D'UNE ÂME VOYAGEUSE

Anne RÉGNIER, Educatrice de Jeunes Enfants

Retrouver ou plutôt découvrir son pays d'origine, quel agréable projet de vacances. Encore faut-il que les racines ne s'enroulent pas trop fort autour de nous et nous emprisonnent bien malgré nous.

Sama, mère de 3 enfants, a pensé ce projet « voyage ». Elle avait humé la Côte d'Ivoire à plusieurs reprises dans sa tendre enfance faisant des allers et retours de plus ou moins longues durées ; ensuite c'est à travers des récits de sa mère qu'elle a pu apprendre son pays, ses coutumes, sa langue. Aussi, quand l'occasion de s'y ressourcer, lui a été proposé par le biais de cette « Mama », c'est sans hésiter, qu'elle nous a évoqué cette intention.

Face à cette demande, le Centre Mères Enfants, mesurant l'importance pour cette jeune femme de renouer avec ses racines, de baigner à nouveau dans cette atmosphère de l'enfance en compagnie, qui plus est, de sa mère et d'une de ses sœurs, l'accompagne durant la préparation au séjour.

Les préparatifs sont bien sûr d'ordre administratif et budgétaire mais surtout dans l'accompagnement du « dire » aux enfants restant en France. Pouvoir mettre des mots sur cette absence maternelle et fraternelle d'un mois.

Au travers des livres, au travers des souvenirs enfouis dans un coin de la mémoire, pouvoir transmettre ce pays lointain c'est pouvoir se projeter soi-même et permettre aux enfants de se situer dans leur histoire, de mieux comprendre le pourquoi de ce départ, pour mieux accepter l'absence.

En effet, il est prévu que Madame A. laisse ses deux garçons, âgés respectivement de 5 et 3 ans à ses proches et emmène avec elle sa fille âgée d'1 an. Financièrement parlant Madame ne peut pas se permettre de payer le billet pour les deux plus grands, son propre billet lui étant offert par sa famille.

Le Centre Mères Enfants rencontre régulièrement les garçons ainsi qu'une tante et une sœur de Sama « réquisitionnées » pour l'occasion sur la base du pur volontariat. Un relais avec l'assistante maternelle repérée et connue de tous les membres de cette famille et du Centre Mères Enfants est même possible au cas où. Celle-ci est sur les starting-blocks et prête à jouer le rôle de « roue de secours ».

La veille de son départ, Sama nous remet les numéros de téléphone, le nom des personnes hébergées antes en Afrique.

Les papiers sont revus et réétudiés maintes et maintes fois. Bref, tout est en RÈGLE, bien CALÉ.

Sama et sa dernière-née s'envolent le 10 août pour un retour prévu début septembre 2014.

Mais, mais, nous n'avons surtout pas voulu envisager le vol, la perte du Sésame, la Carte de Séjour, sans laquelle toute arrivée dans le pays d'origine est toujours possible mais où la lourde porte du retour reste fermée à quadruple tours.

A partir de ce moment, Sama, prisonnière du pays qu'elle a longtemps rêvé, imaginé, idéalisé, se retrouve vite à vivre un cauchemar à ciel ouvert.

Son titre de séjour devant être renouvelé fin septembre 2014, le rendez-vous à la sous-préfecture est reporté en décembre 2014. Malgré l'investissement, les « dépenses d'énergie » de la famille, l'association des « Femmes Relais de Bobigny », de toute l'équipe du Centre Mères Enfants, les droits aux prestations de la CAF de cette gente dame s'en viennent à être purement et simplement coupés, en oubliant toute délicatesse et douceur. La carte de séjour expirant en septembre, l'administration déclare Sama « hors les lois ». Il y a rupture avec sa résidence en France et cela ne pardonne pas... Un peu de réserve, de sous de côté permettent de limiter, au démarrage une trop « grosse casse » et l'accumulation de factures non réglées.

Quelques innombrables coups de fil, vers le chaud pays africain s'avèrent indispensables pour rassurer, apaiser, encourager, soutenir celle qui émet, chaque jour un peu plus, des frissons de craintes et de découragement quant à sa date de retour.

La petite dernière fait tout son possible pour supporter cette situation : elle pleure, elle, en vient à faire un copier-coller avec sa mère. Elle fusionne, pour arriver à ne faire plus qu'une seule et même personne. Semblable à une bernicle sur son rocher, elle s'y accroche contre vents et marées dans le haut ou dans le creux de la vague.

Les enfants restés en France sont pris en charge par une chaîne humaine : grand-mère maternelle, sœurs, tante, assistante maternelle, A.V.V.E.J., activée par une solidarité, une complémentarité sans faille.

Faire en sorte que les habitudes des garçons soient préservées, en les laissant dans leur cadre familial, en les maintenant dans l'appartement où ils peuvent retrouver leurs jouets, leurs affaires personnelles, leur donnant la possibilité de poursuivre sa scolarité pour l'un et de commencer cet apprentissage pour le plus jeune, tel devient l'Indispensable dans ce deuxième temps de séparation, non choisi par leur mère.

Pour ce « faire en sorte », il est nécessaire de permettre l'hébergement d'une sœur de Madame, dans le logement du Centre Mères Enfants, d'assurer le relais par la présence bienveillante de l'assistante maternelle, connue des enfants et par des rencontres régulières avec l'éducatrice de jeunes enfants du C.M.E.

Sorties, rencontres ludiques sont mises en place par le C.M.E. permettant aux enfants de verbaliser la lourdeur de l'absence et la nécessité de poursuivre le quotidien sans plus de ruptures que le manque de « *maman* ».

La complexité de la situation, l'incertitude du retour, les rebondissements, nous les devons en majeure partie aux institutions administratives.

Combien de mails, de coups de fils ont été envoyés par le C.M.E et par la famille aux Ambassade, consulat, préfecture pour tenter, supplier, espérer débloquer la situation dans les plus brefs délais. Mais faire se bouger la bureaucratie est tout un art face auquel bien des personnes se cassent le nez. Pourrions-nous suggérer une formation pour apprendre à traverser un tel dédale où n'y a-t-il pas d'espoir !

Les textes officiels sont bien ficelés et difficiles à dénouer. Par contre ils sont clairs quand ils disent que ce n'est pas à l'ambassade de demander si la résidence de Sama est bien régulière en France, mais à la préfecture d'en apporter la preuve. Laquelle administration n'ayant point reçu de note indiquant qu'elle doit renvoyer le rapport XXL sur la situation régulière de séjour de cette dame partie « *se faire bronzer sous les cocotiers* ».....

Or, faut-il le rappeler, Madame A. vit en France depuis l'âge de 5 ans et a une carte de séjour en règle avec elle avant et pendant ce voyage... Les codes de leur langage ne sont pas dans nos dictionnaires... Un jour peut-être. Il ne faut pas désespérer.

La preuve en est que : le 29 novembre 2014, Sama et sa fille Alice ont ENFIN la joie, l'immense plaisir de refouler, sans faux pas, le sol français quitté 4 mois plus tôt.

Les garçons sont aux anges, le Père-Noël, un peu avant la date officielle leur ramènent leur maman et leur petite sœur. Inutile de décrire les retrouvailles.

Un repas convivial, accompagné de « OUF » de soulagement, est proposé par le Centre Mères-Enfants à Sama, à ses 3 enfants, aux membres de sa famille et à l'assistante maternelle.

Une occasion de se réunir, de partager un moment avec tous les participants à ce retour. Un instant pour se dire les peurs, les angoisses et notre satisfaction à, de nouveau, partager.

Aujourd'hui, nous avons presque retrouvé notre « train-train » d'avant le départ. Madame a grandi, voit sa vie sous un tout autre angle, avec des objectifs flambant neufs qui sentent bon le Renouveau.

Mais le véritable envol de Sama se manifestera dans quelques mois.

Voilà un super virage d'opérer, fort d'une expérience... avec le recul... constructive.



Compte rendu de la première réunion du Groupe d'Expression des Mères de famille admises au C.M.E.

Thèmes abordés :

1. Relation gardiens d'immeuble/familles
2. Localisation des logements
3. Procédure d'admission au C.M.E.
4. Accompagnement éducatif et budgétaire

1. Relation gardiens d'immeuble/familles

Des mères de familles racontent leurs déboires avec le/la gardienne de l'immeuble où elles vivent. Chacune exprime l'idée qu'elles sont mal considérées parce qu'elles font partie du C.M.E. : « *J'ai l'impression qu'ils savent tout de notre vie, que je ne mérite pas, pour eux, d'être là... Avec l'ancien gardien il n'y avait pas de problème. Mais sa remplaçante a toujours un reproche à me faire. Elle me parle comme à une petite fille...C'est pas normal, on doit être respectée de surcroît quand on est seule...Au début je me suis présentée à la gardienne, maintenant elle ne me parle plus, elle ne me répond pas quand je lui dit bonjour* ».

A contrario, d'autres ne rencontrent pas de difficulté.

Des propositions émergent : « Trouver un arrangement à l'amiable... L'Avvej pourrait refaire le tour des gardiens d'immeubles où il y a des soucis et leur redire que la mère de famille doit venir les voir en premier, qu'elle paie son loyer comme tout le monde, qu'elle est normale...Organiser une nouvelle rencontre AVVEJ/gardien/femme hébergée car la première présentation ne suffit pas, surtout quand c'est un nouveau logement, l'AVVEJ ils ne connaissent pas ».

2. Localisation des logements

Une mère de famille propose que « *l'AVVEJ se renseigne sur les politiques de la ville avant d'accepter un logement* ». En effet, cette dernière vient de s'installer dans une commune où il n'est pas tenu compte des quotients familiaux pour la cantine et les temps d'accueils périscolaires, ce qui déstabilise son budget « *quand je sors de la maison, j'ai peur des factures qui vont arriver* ». Dans certaines communes de Seine Saint Denis les cantines sont gratuites. Par ailleurs, les trajets entre les écoles, les crèches et le logement sont parfois importants ce qui ne facilite pas la vie des mères de familles quand elles sont en formation ou en emploi. La directrice rappelle le peu d'offre de logement des bailleurs sociaux pour le C.M.E. Il est donc impossible pour le C.M.E. de pouvoir prendre en compte ces données supplémentaires.

3. Procédure d'admission au C.M.E.

Certaines participantes évoquent leur incompréhension quant à la procédure d'admission au C.M.E.

Sur 5 temps de rencontre collective ou individuelle, seule une se passe en présence des enfants, ce qui pose des problèmes de conscience, d'organisation ou financiers à ces mères de famille :

« Je n'avais personne pour garder mon enfant, j'ai dû payer 20 € une nounou au noir à chaque fois, j'ai déposé mon enfant chez une personne que je ne connaissais pas... Je n'étais pas concentrée pendant les rencontres, j'avais peur, je pensais tout le temps à mon enfant que j'avais laissé à l'autre bout de Paris... Pour un Centre Mères Enfants ne pas accepter les enfants c'est bizarre...Choisir entre avoir le toit et laisser son enfant en danger, on n'a pas le choix ».

D'autres participantes, au contraire, ont apprécié cette procédure car « *les enfants m'auraient déconcentrée, il faut faire des trucs avec eux* ».

Certaines proposent qu'il y est un endroit au C.M.E. pour garder les enfants et leur proposer des jeux laissant ainsi leurs mères disponibles et attentives aux rencontres proposées.

4. Accompagnement éducatif et budgétaire

Une participante exprime « son ras le bol » du travail proposé par la professionnelle du C.M.E. sur le budget depuis un séjour au pays qui s'est prolongé malgré elle « à l'AVVEJ, il faut avoir de l'argent, je paye mon départ en Afrique, le découvert prend ce qu'il a à prendre, je suis toujours dans la même situation...Ça me fatigue de devoir à chaque fois travailler sur le budget, les relevés de comptes, les tickets de caisse etc. Je ne peux pas aller au cinéma, j'ai peur du regard de ma référente».

Une idée lui est proposée pour l'aider à se sortir un peu de ses difficultés: Aller à la « Marmite » lieu d'accueil de jour à Bondy, où, après inscription, l'accès est ouvert à une salle de jeux, une laverie etc. et où sont servis des repas.

D'autres expriment l'inverse, c'est-à-dire « l'accompagnement est très bien. On est écouté sans jugement, merci...On peut se taquiner, je viens ici on se sent bien...Monsieur Antoine est toujours là, il a toujours un petit mot pour reconforter ».

La réunion se termine. Les participants apprécient cette réunion. Des mères de famille disent avoir pu « tout lâcher, ça va mieux ». L'une d'entre elles propose d'en faire le compte-rendu qui devra parvenir, avec la prochaine date de réunion, à toutes les cheffes de famille accueillies au C.M.E.

L'idée d'une boîte à expression est suggérée permettant à toutes de s'exprimer sans être forcément présentes aux réunions dont les dates et heures ne conviennent pas toujours. De plus elle aurait l'avantage de nourrir les débats.



PRISE EN COMPTE DE LA DIMENSION PSYCHIQUE DES MÈRES DE FAMILLE ACCOMPAGNÉES AU C.M.E.

Susana MAHROUR

La vulnérabilité psychique propre à la période de périnatalité peut s'accroître considérablement quand la mère se trouve dans une situation de précarité sociale marquée par la pauvreté, l'isolement, l'errance et la migration.

Tel est le contexte social dans lequel se trouvent les personnes accueillies dans notre établissement.

En tant que psychologue clinicienne, je participe, avec l'ensemble de l'équipe, aux réunions de synthèse hebdomadaires.

Pendant ce temps de parole, nous travaillons sur les diverses situations des mères et des enfants accueillis.

Nous organisons ainsi un planning de présentations de suivis socio-éducatifs d'environ 2 ou 3 situations par semaine.

A partir de chaque exposé, réalisé par le professionnel qui en a la prise en charge, la réflexion est orientée par notre double mission de prévention et de protection de l'enfance.

L'analyse est centrée sur la qualité de la relation mère/enfant, ainsi que sur l'aide et le soutien apportés aux mères dans le maintien ou la restauration du lien avec leur enfant.

Sur un autre versant, nous travaillons autour de l'insertion socioprofessionnelle de la mère visant l'autonomie familiale.

A partir du récit des professionnels, nombreuses sont les situations dans lesquelles les mères se trouvent dans des impasses rendant difficile l'évolution de l'accompagnement.

Pendant le séjour au C.M.E., les mères peuvent traverser des phases complexes les empêchant d'avancer tant dans le registre propre à leur position maternelle que dans le cadre de l'emploi.

La fragilité psychique chez certaines mères peut être le résultat du contexte de précarité et d'exclusion sociale dans lequel elles se trouvaient avant l'admission au C.M.E.

A cela s'ajoute aussi, pour certaines, des histoires de vie signées par des ruptures familiales, et par des expériences infantiles traumatiques non élaborées ni accompagnées.

Des remaniements psychiques peuvent s'opérer à travers des mouvements dépressifs ou régressifs, entre autres, conduisant la mère à traverser des impasses dans l'accompagnement.

Ainsi, tout le passé peut refaire surface dans cette période de périnatalité.

Nombreuses sont les situations dans lesquelles un accompagnement psychologique extérieur a été proposé aux mères.

Dans la plupart des cas, elles ne le souhaitent pas et, si certaines l'acceptent timidement, dans la pratique après un ou deux entretiens il n'y a pas de suite.

La question s'est posée pour nous de comment pouvoir apporter une aide psychologique là, où il n'y a pas de demande.

Nous avons pensé à une intervention de ma part, de manière ponctuelle, avec certaines mères, non dans le cadre d'un travail thérapeutique type, mais comme un espace de parole, dans « l'ici et le maintenant ».

Mon travail s'inscrit dans l'accompagnement global, en tant que dispositif facilitateur dans le cadre du projet propre à chaque mère de famille.

Nous avons organisé une rencontre au C.M.E. pour présenter à l'ensemble des mères ce nouvel espace de parole et de soutien.

A cette occasion, elles ont été informées que, suite aux réunions de synthèse, je pouvais être amenée à les contacter pour les rencontrer et qu'elles pouvaient elle-même faire appel à moi quand elles le souhaitaient. Cette proposition a été bien acceptée.

Cette rencontre m'a permis de faire la connaissance d'une dizaine d'entre elles.

Cette nouvelle modalité de travail a été pensée dans le cadre de la prise en charge de la mère et de l'enfant au sein du C.M.E.

Le travailleur social continue à être l'interlocuteur privilégié dans l'accompagnement avec chaque famille.

Mais, face à une situation où il considère nécessaire mon intervention, il peut proposer à la mère, voire à la mère et l'enfant, de me rencontrer.

Cela ouvre la possibilité d'établir un cadre relationnel triangulaire et facilite la mise en place de la bonne distance avec la mère.

Il s'agit donc pour nous de mettre en place un outil visant la prise en compte de la vulnérabilité psychique des mères accueillies alors même que la santé psychique joue un rôle majeur dans la qualité du lien mère/enfant.



PARC LOCATIF ENTRE LE 1^{ER} JANVIER ET LE 31 DECEMBRE 2014

| LOCALITE | TYPE | NATURE DU BAIL | BAILLEURS |
|--------------------|--|--|--------------------|
| Bagnolet | F2 | BA | OPHLM |
| Bagnolet* | F2 | BD | OPHLM |
| Bobigny | F1 | BA | SABLIERE |
| Bobigny | F3 | BA | OFFICE HABITAT |
| Bobigny | F2 | BA | SABLIERE |
| Bobigny | F2 | BA | OFFICE HABITAT |
| Bobigny | F3 | BG | OFFICE HABITAT |
| Bobigny | F2 | BA | OFFICE HABITAT |
| Bobigny | F3 | BG | OFFICE HABITAT |
| Bobigny* | F3 | BG | OFFICE HABITAT |
| Bobigny♦ | F3 | BG | OFFICE HABITAT |
| Drancy | F3 | BA | OFFICE HABITAT |
| Drancy | F2 | BG | SABLIERE |
| Épinay sur Seine | F3 | BG | SABLIERE |
| Gagny | F1 | BA | SABLIERE |
| Le Blanc Mesnil* | F3 | BD | OSICA |
| Le Bourget | F2 | BA | DOMAXIS |
| Montreuil | F3 | BA | 3 F |
| Montreuil | F3 | BA | 3 F |
| Montreuil | F3 | BA | 3 F |
| Neuilly sur marne | F2 | BA | SABLIERE |
| Neuilly sur marne* | F3 | BA | SABLIERE |
| Neuilly sur marne | F2 | BG | SABLIERE |
| Neuilly sur marne | F3 | BG | SABLIERE |
| Noisy le Sec* | F2 | BA | SABLIERE |
| Rosny-sous-Bois | F3 | BG | OPHLM |
| Rosny-sous-Bois | F3 | BG | SABLIERE |
| Rosny-Sous-Bois* | F3 | BG | LOGIREP |
| Sevran* | F3 | BA | SABLIERE |
| Sevran* | F3 | BG | OSICA |
| Villemomble | F1 | BA | SABLIERE |
| Villemomble | F1 | BA | SABLIERE |
| Villemomble | F2 | BA | SABLIERE |
| Villemomble | F3 | BA | SABLIERE |
| Villepinte | F3 | BG | 3 F |
| 14 Communes | 4 F1 11 F2 20 F3 | 20 BA 13 BG 2 BD | 7 Bailleurs |

*Nombre de logements obtenus dans l'année : **8** (dont 2 en bail direct) ce qui représente une hausse de 50% par rapport à l'exercice précédent.

♦Nombre de logements dont le bail a glissé dans l'année : **1**

Comme en 2013, nous avons géré 36 logements au cours de l'année. Au 31 décembre 2014, nous avons à notre disposition 32 logements.

NOMBRE DE DEMANDES : 232

Ce chiffre représente ¼ de demandes supplémentaires par rapport à 2012 et presque le double des demandes en 2013.

A noter cette année un fort pourcentage des demandes hors critères pour plus de 58% contre 34% en 2013.

- Nombre de demandes hors critères : 135

| | | | |
|--|----|---|-----|
| Origine géographique | 19 | Indication de soutien à la parentalité insuffisante | 0 |
| Age de la mère (mineure ou autre) | 1 | Dossier incomplet | 27 |
| Couple | 11 | Composition de la famille | 1 |
| Non éligibles au PF dont APL | 8 | Absence d'enfant de moins de 3 ans | 4 |
| Annulée par le demandeur | 5 | Orientation pour une structure collective | 19 |
| Demande d'hébergement « sec » | 1 | Orientation pour une structure spécialisée violences conjugales | 1 |
| Demande de prise en charge thérapeutique | 1 | autres | 135 |

- Nombre de demandes annulées par les usagers : 5
- Nombre de demandes correspondant aux critères : 97
- Nombre de demandes acceptables non satisfaites : 88
- Répartition du total des demandes d'admission par prescripteur :

| Service Social Départemental | ASE | Hôpital | Autres (préciser) | | TOTAL |
|------------------------------|-----|---------|--------------------------------|--------|-------|
| | | | prescripteur | nombre | |
| 211 | 3 | 6 | Direction intégration Réfugiés | 1 | 232 |
| | | | ASSFAM | 3 | |
| | | | J.COTXET | 1 | |
| | | | ALJT | 1 | |
| | | | LE BIEF | 2 | |
| | | | METABOLE | 2 | |
| | | | COALLIA | 1 | |
| | | | Cité MYRIAM | 1 | |
| | | | | | |

- Nombre de familles convoquées à la 1^{ière} réunion collective : 33
- Nombre de femmes ne donnant pas suite à leur demande : 5
- Nombre de familles participantes à la procédure d'admission : 28
- Nombre de dossiers présentés en commission d'admission : 14
- Nombre de dossiers retenus : 9

Comme les années précédentes nous constatons une déperdition des participations au fil de la procédure d'admission.

Cette année, comme en 2012, 50% des candidates ne mènent pas jusqu'à son terme la procédure. En 2013, 65% avaient interrompu ce processus.

ADMISSIONS

- ◆ Nombre total : **9**
 - Parents : 9
 - Enfants : 12

- ◆ Origine par commune :
 - Aulnay-Sous-Bois
 - Bondy
 - Drancy
 - Le Bourget
 - Le Pré Saint Gervais
 - Livry Gargan
 - Neuilly-sur-Marne
 - Noisy le Sec
 - Sevran

- ◆ Motif principal d'admission :

| | |
|---|---|
| Problème de logement : rupture d'hébergement, hôtel, hébergement précaire | 7 |
| Aide éducative | 1 |
| Protection de(s) enfant(s) | 1 |

La raison principale des entrées au CME est toujours, depuis de nombreuses années, la situation d'hébergement très précaire de ces mères et de leurs enfants. Elles stoppent ainsi le chemin chaotique sur lequel ils se trouvent dès leurs premières années de vie commune.

- ◆ Dispositif d'accueil d'urgence du 93 ou hors 93 mais financé par le département : 5

PUBLIC ACCUEILLI

- ◆ Nombre de familles accompagnées dans l'année : **36**
 - 27 étaient déjà dans la structure
 - 9 ont été admises dans l'année

- ◆ Nombre de journées réalisées dans l'année : **28 747**

Nombre de journées mères : 11 557

Nombre de journées enfants : 17 190

Nous constatons 425 journées supplémentaires par rapport à l'exercice 2013.

Pour autant, le nombre des journées enfants est cette année encore en diminution venant confirmer l'augmentation des familles avec un enfant unique : plus de 58% en 2013 et 2014.

♦ Origine par commune de toutes les familles accueillies : 36

| | | |
|-------------------------|------------------|----------------------|
| Aulnay/Bois 5 | Le Bourget 2 | Livry-Gargan 1 |
| Noisy-le-Sec 5 | Pré St-Gervais 2 | Neuilly-sur-Marne 1 |
| Montreuil/Bois 4 | Sevran 2 | Pantin 1 |
| Drancy 3 | Bagnolet 1 | Pavillons/Bois 1 |
| Bondy 2 | Bobigny 1 | Rosny/Bois 1 |
| Le Blanc-Mesnil 2 | Gagny 1 | Tremblay-en-France 1 |

♦ Motif principal d'admission de toutes les familles accueillies : 36

| | |
|---|----|
| Gestion budgétaire | 1 |
| Violence | 1 |
| Problème de logement : rupture d'hébergement, hôtel, hébergement précaire | 29 |
| Aide éducative | 2 |
| Relation mère enfant, | 1 |
| Santé | 1 |
| Emploi | 1 |

♦ Nombre de femmes en provenance de :

- Dispositif d'accueil d'urgence du 93 ou hors département (mais financé par la Seine Saint Denis), Hôtel 115 : **28**
- **Structures d'hébergement : 8**
FJT Rosny-sous-Bois (1) ; Essor 93 (1) ; Escale saint martin(1) ; Foyer d'urgence Georges Sand (1) ; ANEF Montreuil (1) ; C.M.E. Toit Accueil et Vie (1) ; Foyer Maternel le Bief (2)

SITUATION FAMILIALE

| Célibataire | Mariée | Divorcée | Séparée | Veuve |
|-------------|--------|----------|---------|-------|
| 35 | 0 | 0 | 0 | 1 |

ÂGE DES MÈRES

| | - 18 ans | 18 ans | 19 -21 ans | 22-25 ans | 26-30 ans | +30 ans |
|------------|----------|--------|------------|-----------|-----------|---------|
| À l'entrée | 0 | 1 | 3 | 19 | 4 | 9 |
| En 2014 | 0 | 0 | 0 | 20 | 5 | 11 |

Depuis 2012 nous constatons le rajeunissement des mères de famille.
Cette année, 63% des femmes n'ont pas 25 ans contre 56% en 2012.

NOMBRE D'ENFANTS PAR FAMILLE

| Nombre d'enfants | Nombre de familles | Nombre d'enfants total |
|--|--------------------|------------------------|
| 1 | 21 | 21 |
| 2 | 6 | 12 |
| 3 | 6 | 18 |
| + de 3 | 3 | 12 |
| Nombre d'enfants dans la structure | | 63 |
| Nombre d'enfants hors de la structure | | 6 |

Les enfants hors structure ont été inclus dans ce total.

Localisation des enfants hors de la structure : 2 Guinée, 3 Comores, 1 Mali

ÂGE DES ENFANTS

| Âge | - 1 an | 1 à 3 ans | 4 à 5 ans | 6 à 10 ans | + de 11 ans | Total |
|-------------|--------|-----------|-----------|------------|-------------|--------------|
| À l'entrée | 16 | 24 | 2 | 2 | 0 | 44 |
| Au 31/12/14 | 5 | 28 | 18 | 5 | 1 | 57 |

Naissances durant le séjour au C.M.E. : 13 dont 1 en 2014

MODE DE GARDE DES ENFANTS NON SCOLARISÉS

| Famille (dont mère) | Assistante Maternelle agréée | Assistante maternelle non agréée | Crèche collective | Crèche parentale |
|---------------------|------------------------------|----------------------------------|-------------------|------------------|
| 10 | 9 | 0 | 6 | 1 |

Le pourcentage des enfants gardés par un membre de la famille élargie est cette année identique à 2012 mais nettement supérieur à 2013 (+34%).

RÉSEAU RELATIONNEL DE L'ENFANT (par fratrie)

| | Avec leur père | Avec la famille | Avec le compagnon | Autre |
|----------|----------------|-----------------|-------------------|-------|
| Régulier | 35 | 32 | 15 | 41 |
| Aucun | 21 | 24 | 41 | 15 |

Depuis trois ans, la relation des enfants à leur père est en constante augmentation. Cette année plus de 61% des enfants ont un lien régulier à leur autre parent soit 35% de plus qu'en 2012.

Précisons que ce contact régulier peut être uniquement téléphonique car un certain nombre de pères réside à l'étranger ou hors de l'Ile de France.

STATUT DES ENFANTS

- ◆ Reconnus par le père : 40
- ◆ Non reconnus par le père : 17

Paradoxalement, le pourcentage des enfants reconnus par leur père est en diminution de plus de 20% cette année par rapport aux deux années précédentes.

PARTICIPATION FINANCIERE DES PERES

| Pension alimentaire | Participation régulière | Participation ponctuelle | Aucune |
|---------------------|-------------------------|--------------------------|--------|
| 11 | 2 | 2 | 21 |

Une partie des pères n'ont pas des revenus suffisamment conséquents pour verser des pensions alimentaires. Certains peuvent, par contre, apporter un soutien financier épisodique : achats alimentaires, de vêtements, de jouets.

INTERLOCUTEURS IDENTIFIE PAR L'EQUIPE COMME TIERS AUTOUR DE LA PARENTALITE

| Père | Compagnon | Autre | Aucun |
|------|-----------|-------|-------|
| 12 | 4 | 16 | 4 |

NIVEAU SCOLAIRE DES MÈRES

| Analphabète | Illettrée | Cm2 | 6 ^{ème} 5 ^{ème} | 4 ^{ème} | CAP niv. CAP | CAP | BEP | 3 ^{ème} | 1 ^{ère} | Bac | + |
|-------------|-----------|-----|--------------------------------------|------------------|--------------------|-----|-----|------------------|------------------|-----|---|
| 1 | 1 | 1 | 3 | 1 | 1 | 10 | 4 | 3 | 0 | 2 | 8 |

DIPLOMES OBTENUS PAR LES MERES

| CAP | BEP | Bac | Bac+2 | Bac+3 | + |
|-----|-----|-----|-------|-------|---|
| 9 | 6 | 4 | 5 | 0 | 1 |

EXPÉRIENCES PROFESSIONNELLES

| Expérience | Jamais travaillé | Travaillé 1 à 6 mois | Travaillé 6 mois à 1 an | Travaillé + d'1 an |
|------------|------------------|----------------------|-------------------------|--------------------|
| A l'entrée | 13 | 5 | 5 | 13 |
| Fin 2014 | 6 | 2 | 3 | 25 |

FORMATION QUALIFIANTE

| | 2 mois | 3 mois | 6 mois | 9 mois | 12 mois | Entre 1 et 2 ans | 2 ans | + 2 ans |
|---------|--------|--------|--------|--------|---------|---------------------|-------|---------|
| En 2014 | 0 | 0 | 3 | 1 | 1 | 3 | 1 | 1 |

HÉBERGEMENT ANTÉRIEUR

| Structure d'hébergement | Amis | Famille | Logement Personnel | S.D.F (Errance) | Hôtel |
|----------------------------|------|---------|-----------------------|--------------------|-------|
| 8 | 10 | 7 | 0 | 0 | 11 |

RÉSEAU RELATIONNEL DE LA MERE

| | Avec le père des enfants | Avec la famille | Avec des amis | Avec un compagnon |
|----------|-----------------------------|-----------------|---------------|-------------------|
| Régulier | 25 | 25 | 29 | 15 |

RESSOURCES AUTRES QUE PRESTATIONS FAMILIALES

| | R.S.A | Indemnité de stage | Salaire | ASSEDIC | A.A.H. | Aucune |
|-----------------------|-------|-----------------------|---------|---------|--------|--------|
| À l'entrée | 31 | 0 | 3 | 0 | 0 | 2 |
| Fin 2014 ou sortie | 18 | 0 | 15 | 2 | 0 | 1 |

PROBLEMATIQUE SANTE DES FEMMES ACCUEILLIES

| | Problèmes psychologiques | Autres problèmes graves de santé |
|-----------------------------------|--------------------------|----------------------------------|
| Repérés : nombre de femmes | | 3 |
| Non repérés : nombre de femmes | 2 | |

INTERVENTIONS DE L'AIDE SOCIALE A L'ENFANCE (Nombre de familles concernées) :

| Secours premier besoin | Allocation mensuelle | Placement d'enfant | |
|---------------------------|----------------------|--------------------|------------------------------------|
| | | Accueil provisoire | Ordonnance de placement provisoire |
| 1 | 1 | 0 | 0 |

FAMILLES SORTIES DANS L'ANNÉE : 5

♦ Durée de séjour :

| 0 à 6 mois | + 6 mois à 1 an | + 1 an à 18 mois | +18 mois à 2 ans | 2 ans à 3 ans | 3ans à 4 ans | + 4 ans |
|------------|-----------------|------------------|------------------|---------------|--------------|---------|
| 0 | 0 | 0 | 1 | 2 | 1 | 1 |

♦ Situation professionnelle à la sortie :

| | Stage/formation rémunéré€ | Sans activité professionnelle | C.D.D. | C.D.I. |
|---------------|---------------------------|-------------------------------|--------|--------|
| À leur entrée | 0 | 3 | 1 | 1 |
| À leur sortie | 0 | 1 | 0 | 4 |

♦ Logement à la sortie ou à la fin de prise en charge :

| Foyer | Famille | Appartement | Sans droit ni titre |
|-------|---------|-------------|---------------------|
| 0 | 1 | 4 | 0 |

♦ Commune d'implantation :

- Bagnolet 1
- Bobigny 2
- Le Blanc Mesnil 1
- Noisy le sec 1

♦ Ressources à la sortie avec prestations familiales :

| 0 € | 0 à 300 € | 300 à 450 € | 450 à 600 € | 600 à 750 € | 750 à 900 € | +900 € |
|-----|-----------|-------------|-------------|-------------|-------------|--------|
| 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 5 |

◆ Ressources à la sortie hors prestations familiales :

| 0 € | 0 à 300 € | 300 à 450 € | 450 à 600 € | 600 à 750 € | 750 à 900 € | +900 € |
|-----|-----------|-------------|-------------|-------------|-------------|--------|
| 1 | 0 | 0 | 0 | 1 | 1 | 2 |

Si 4 femmes sur 5 ont « décroché » un CDI avant de quitter l'AVVEJ, il n'en reste pas moins que la moitié d'entre elles est considérée comme « travailleur pauvre » pour qui aucun accident de la vie ne doit intervenir au risque de déstabiliser dangereusement leur fragile équilibre budgétaire.

◆ Type de logement pour les familles qui étaient en bail glissant :

| | Restées dans le logement | Autre logement |
|--------|--------------------------|----------------|
| Public | 1 | 0 |

◆ Type de logement pour les familles qui étaient en bail associatif :

| Public | Privé |
|--------|-------|
| 3 | 1 |

◆ Aides financières sollicitées :

| LOCAPASS | FSL | PRET CAF |
|----------|-----|----------|
| 0 | 1 | 2 |

◆ Mesures de suivi A.S.E :

| A.E.M.O | A.E.D |
|---------|-------|
| 0 | 0 |

CENTRE MERES-ENFANTS « CME 93 »

4 rue de Rome – 93000 BOBIGNY

Courriel : cme93@avvej.asso.fr

Association Vers la Vie pour l'Education des Jeunes • Reconnue d'Utilité Publique • Groupement Vers la Vie •
www.avvej.asso.fr